



Licenciement économique quels sont mes droits

Par **NIAUX**, le **17/06/2014** à **23:31**

Bonjour,
Actuellement employée(esthéticienne)en cdi depuis le 17/06/2012,au sein d'une EURL d'esthetique , ma gerante m'a informé le 28/05 qu'elle fermerait sa société en date du 30/06/2014 .Le 12/06/14 j ai reçu une lettre en AR me notifiant mon licenciement économique.
J'aurais aimé savoir quels sont mes droit (sachant que je suis enceinte de 4mois)
Merci d'avance

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **08:35**

Bonjour,
Vous aurez droit:
* aux indemnités de licenciement
* au paiement du préavis non ou partiellement exécuté
* vous serez éligible aux allocations de retour à l'emploi (chômage).
Vous devrez déclarer votre état à Pole-emploi, qui ne vous prendra pas en charge durant votre congé pré et post-natal, la CPAM se substituant pour la prise en charge des indemnités journalières.

Par **NIAUX**, le **18/06/2014** à **10:46**

Bonjour,
Merci de votre réponse bonne journée
Cordialement